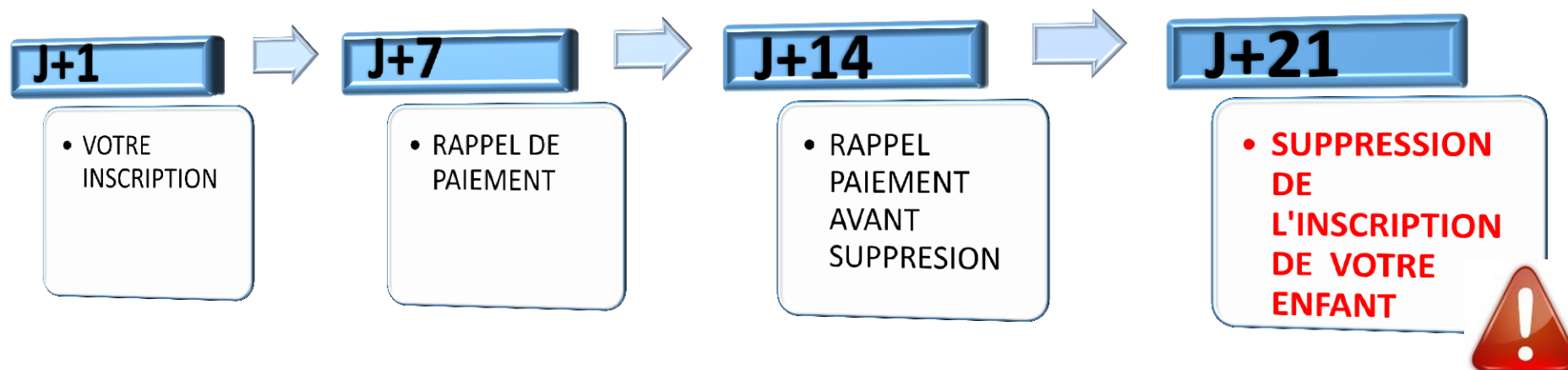




Pour lutter contre les places prises par des enfants qui ne viennent pas de la saison, cette année toute inscription **NON réglée dans les 21 jours sera supprimée.**

Cette suppression permettra à un autre enfant de prendre cette place.



Conseil : PENSEZ à régler immédiatement votre inscription, dès l'impression de la fiche effectuée. Cette fiche d'inscription doit être signée accompagnée du règlement par chèque. Vous avez ensuite jusqu'au début des cours en septembre pour fournir l'attestation médicale, sans quoi votre enfant sera refusé au bassin.

Pour toute question, privilégiez le mail : inscriptions@srcolmar-natation.com

